

BassInfos



Tables des matières :

Répartition des dicastères	1
Horaires du bureau communal	2
Infos déneigement et salage	2
Sécurité aux abords de l'école	2
Incivilités au cimetière	2
Fondue du Comité des Fêtes	2
Nids chenilles processionnaires	3
Fenêtres de l'Avent	3
Recensement des chiens	3
Analyses d'eau	4
Vœux de la Syndique	4

Agenda politique 2021 – 2022

Votation fédérale
28.11.2021

Séance du conseil communal
Jeudi 16 décembre 2021 à 20h00

Apéro à l'issue avec pass sanitaire
A la salle polyvalente

Pour toutes questions ou remarques au sujet de cette édition, vous pouvez envoyer un courriel au bureau communal

commune@bassins.ch

ou téléphoner au

022 366 23 22

Répartition des dicastères

Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter la répartition des différents dicastères pour la législature 2021-2026 :

Sonia Pittet – Syndique

- Administration générale -Employés communaux
- Communication
- Alpages
- Eglise – Cimetière -Relation Cluny et paroisses
- Déléguée Parc Jura Vaudois
- Déléguée STI

Denis Currat – Vice-syndic

- Finances communales
- Eaux – Electricité
- Délégué APEC, ORPC et ARAS (suppléant)

André Dunand

- Forêts -Routes
- Camping
- Véhicules voirie
- Délégué ARPC, ARAS (vice-suppléant)
- CoDir AGFORS

Nathalie Guignard Pidoux

- Affaires sociales – RAB – Plan canicule
- Bâtiments communaux
- Sécurité routière -Patrouilleurs scolaires
- Sociétés locales
- Parcs et promenades, places de jeux
- Déléguée ARAS et APEC

Marc Mazzariol

- Déchetterie
- Ecoles - Piscine de Bassins
- Police
- Délégué AIDE et SADEC
- CoDir du NStCM

Horaires du bureau communal

Lundi	07h30 – 11h30
Mardi	07h30 – 11h30 17h00 – 19h00
Mercredi	13h30 – 16h30
Jeudi	07h30 – 11h30
Vendredi	FERME



Horaires du bureau communal durant les Fêtes

Horaire normal → 22.12.21

Fermé du 23.12.21 au 31.12.21

Permanence le 29.12.21 de 13h30 à 16h30



Informations déneigement et salage

En fonction des conditions météorologiques, le déneigement et le salage pourront débuter dès 04h00 afin de satisfaire au mieux la population.

Sécurité aux abords de l'école

La Municipalité tient à rappeler qu'il est interdit de stationner ou de s'arrêter sur les lignes jaunes ; cette règle est valable autour de l'école.

Des véhicules stationnés de la sorte pour déposer des enfants peuvent créer une situation dangereuse.

Les personnes qui désirent déposer des enfants à l'école sont priées d'utiliser le parking situé vers l'arrêt de bus Bassins-Piscine ou le P2 de la piscine dès que celui-ci sera à nouveau ouvert.

La Municipalité vous remercie de penser à la sécurité des enfants.



Incivilités au cimetière

Plusieurs Bachenards ont fait part à la Municipalité d'incivilités commises au cimetière. En effet, nous pouvons remarquer des rassemblements de quelques personnes qui écoutent de la musique tout en partageant un verre.

Certains entrent dans le périmètre du cimetière avec leur vélo ou leur trottinette, ce qui n'est pas autorisé selon l'art. 9 du règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Bassins.

La Municipalité tient ici à rappeler que le cimetière est un lieu de recueillement et qu'il y a lieu de respecter, de ne pas troubler la paix ni de porter atteinte à la dignité de cet endroit.

Chacun est le bienvenu en ce magnifique endroit tout en y adoptant le comportement adéquat.

La Municipalité vous remercie pour votre attention.

Fondue du Comité des Fêtes

Envie d'une fondue, faites-vous plaisir et soutenez le Comité des Fêtes par la même occasion. Ce dernier propose des fondues artisanales fribourgeoises moitié-moitié de Marc Savary.

Plusieurs formules sont possibles : 220g ou 440 g avec ou sans bouteille de Chasselas de Ch. Méroz (50 cl ou 75 cl). Tarif variant de CHF 11.- à CHF 29.-.

Délai de commande : 03.12.21 ou 25.01.22.

Dates de retrait : 10.12.21 ou 04.02.22 chez Mme Yue Barnerias, ch. de Raulan 4 à Bassins.

Pour renseignements et commandes : 079 237 13 33



Destruction des nids de chenilles processionnaires du pin

La Municipalité rappelle l'obligation cantonale qui lui est assignée d'informer la population de lutter contre les chenilles processionnaires du pin.

Arrêté du 7 décembre 2005 sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin (ADChP)

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/forets/fichiers_pdf/Chenille_processionnaire_du_pin/2017_arrete_chenille_processionnaire.pdf

Tous propriétaires et/ou locataires ont l'obligation de lutter contre les chenilles processionnaires du pin. L'échenillage est obligatoire, sauf en forêt.

Les poils de chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer des troubles ou des réactions allergiques



Nous vous remercions par avance de votre vigilance et obligeance.

Moyens de lutte

Les nids sont coupés et détruits par le feu. Cette méthode s'applique dès l'apparition des nids et jusqu'au 30 janvier. Il est aussi possible de capturer les chenilles d'un arbre lors de la procession en utilisant un piège écologique installé avant le 30 janvier

Fenêtres de l'Avent

(dans le respect des normes sanitaires en vigueur)

Samedi 4/12 dès 18h00

Dimanche 5/12 dès 18h00

Mercredi 8/12 dès 18h00

Vendredi 10/12 dès 18h00

Samedi 11/12 dès 18h00

Samedi 18/12 17h30 – 20h30

Mardi 21/12 18h00 – 21h00

Jeudi 23/12 dès 18h00

Pidoux & Co

Patricia Rama

Badel-Pittet

Jeunesse Bassins

Cardoso & Co

Habitants Milieu de la Trappe

Garage Bandieri

Epicerie la Ferme, Marika

Rue du Battoir 19

La Cézille

Rue du Pelaz 6

Ancienne grande salle

Clos de la Trappe

Ch. De la Trappe 19

Rue du Pelaz 15

Boulangerie, rue de l'Eglise



Recensement annuel des chiens

En application du règlement concernant la perception de l'impôt cantonal sur les chiens (RICC) du 06 juillet 2005, **les propriétaires de chiens sont invités à annoncer au Contrôle des habitants :**

- Les chiens acquis ou reçus en 2021 ;
- Les chiens nés en 2021 et restés en leur possession ;
- Les chiens vendus, décédés ou donnés en cours d'année 2021 (pour radiation) ;
- Les chiens qui n'ont pas été encore annoncés.

Les chiens déjà enregistrés en 2020 sont inscrits d'office d'année en année, sauf indications contraires du propriétaire.

Toute annonce est à effectuer **d'ici au 1^{er} mars 2022**, avec présentation du carnet de vaccination.

Analyses de l'eau potable de Bassins et comparatif

En date du 27 octobre 2021, des prélèvements ont été effectués à différents endroits de la commune.

Les analyses ont été menées par le laboratoire Abiolab à Bursinel. Les résultats relèvent une eau conforme avec des valeurs d'escherichia Coli et d'entérocoques intestinaux <1 UFC/100ml.

La dureté totale de l'eau se situe entre 31,5 – 32,4 °F.

L'eau de Bassins a été déclarée **CONFORME**.

L'ensemble des résultats sont affichés au pilier public.

Ci-dessous, un tableau comparatif avec des eaux minérales en bouteilles (unité mg/l).

Marques	Calcium	Magnésium	Sodium	Sulfate
Aproz	360	70	6	930
Contrex	468	74.5	9.4	1121
Henniez	104	20	7	12
Volvic	11.5	8	11.6	8.1
Eau de Bassins	100	16	2.3	4

En route vers de Belles Fêtes de Fin d'Année

Chères Bachenardes, Chers Bachenards,

Les premiers frimas de novembre viennent nous rappeler à chacun qu'une Année va à nouveau très bientôt toucher à sa fin.

Si 2020 a chamboulé nos habitudes de vie, nos relations humaines, notre train-train quotidien et même parfois notre état de santé, 2021 va s'achever sur des notes légèrement moins aigues et nous en sommes heureux.

La Covid 19, par contre, demeure, s'accroche et continue immanquablement d'agiter nos esprits jour après jour, sans que l'on puisse prévoir quand ce phénomène va enfin cesser de maltraiter le petit être humain que nous sommes.

« Un Mal pour un Bien », qu'en dites-vous ? Peut-être que oui d'une certaine manière, car depuis maintenant plus d'un an et demi, chacun de nous s'est vu plus ou moins contraint à revoir la copie de sa vie, à divers points de vue.

La prise en compte de certaines priorités, l'écoute de soi ou encore la reconnexion à la Nature et aux beautés qui nous sont offertes chaque jour, toutes ces choses ont, oh oui, enrichi nos personnalités.

Aujourd'hui, la constatation que nous pouvons faire a le mérite d'être on ne peut plus claire :

«Le contact humain, les échanges, le partage, c'est la Vie c'est Notre Besoin Humain, c'est Notre Essentiel ».

C'est dans cette optique qu'au nom de la Municipalité et de tous mes collaborateurs qui œuvrent sans compter pour notre village, je viens vous adresser mes meilleurs Vœux de bonne Santé, de Courage assurément et surtout de petits et grands Bonheur, en bref LE MEILLEUR pour la suite.

Belles Fêtes à tous et au plaisir de prochains échanges pour construire 2022.

Sonia Pittet, Syndique.